

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

20 décembre 2017

ORGANISATION JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES 2024 - (N° 484)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**SOUS-AMENDEMENT**

N° 134

présenté par

M. Juanico

à l'amendement n° 92 de M. Minot

-----

**ARTICLE ADDITIONNEL****APRÈS L'ARTICLE 16, insérer l'article suivant:**

Compléter l'alinéa 2 par les mots :

« ,en vue d'en tirer profit dans le cadre des paris portant sur cette manifestation ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Ce sous-amendement vise à bien préciser que ces peines s'appliquent seulement si le sportif a truqué son match dans le but de placer pour lui-même des paris.